

Cessation d'activité : on me demande de démissionner

Par **Zoa**, le **04/01/2021** à **18:12**

Bonjour,

J'ai un statut de contractuel au Rectorat avec un contrat GIP (Groupement d'intérêt public). Je suis détaché sur un site de formation pour adultes.

Début 2020, j'ai appris que le site fermerait à la fin de l'année mais le RH du GIP n'a jamais répondu à mes questions concernant mon poste.

Mi-décembre, après une tentative de discussion de plus de ma part, le RH du GIP m'a demandé de démissionner en me disant qu'il n'était pas question de me licencier et que je serai réembauché par un autre site de formation pour adultes avec un nouveau contrat.

Cet autre site ne m'a rien proposé de concret et les vacances sont arrivées.

Aujourd'hui, je reçois un message de cet autre site me demandant « s'il y a du nouveau ». Pour moi, il n'y a rien de nouveau, je n'ai pas été licencié par le GIP et je n'ai reçu aucune proposition de leur part.

Je précise que certains de mes collègues ont été licenciées et que d'autres ont été repris.

Je ne sais pas quoi faire. Je compte aller au travail demain car il y a des choses à boucler concernant la fermeture de l'ancien site. Mais que dois-je faire après ?

Pouvez-vous me conseiller?

Je vous remercie

Par P.M., le 04/01/2021 à 18:38

Bonjour,

En tout cas normalement, vous n'avez pas à démissionner...

S'agissant d'un statut de droit public, je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel ou, en absence dans l'établissement, d'une organisation

syndicale de la Fonction Publique	